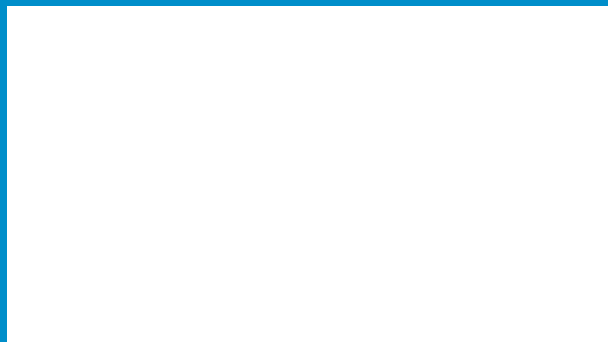


L'ENFANT EN VOITURE



Pour aller plus loin

- Retrouvez tous nos conseils pour les parents sur le site www.preventionroutiere.asso.fr
- Tests comparatifs de dispositifs de retenue :
 - « Que choisir ? » : www.quechoisir.org
 - « 60 millions de consommateurs » : www.60millions-mag.com
- L'association Prévention Routière édite des dépliants d'information sur d'autres thèmes de sécurité routière : « l'enfant piéton », « circuler en roller », « l'ado et le cyclo »...
- Renseignez-vous auprès du comité de l'association Prévention Routière de votre département ou téléchargez-les sur notre site Internet.



L'association Prévention Routière
Centre national
6, avenue Hoche ■ 75008 Paris
Tél. : 01 44 15 27 00 ■ Fax : 01 42 27 98 03
www.preventionroutiere.asso.fr

Ce dépliant a été édité en partenariat
avec les assureurs
de la Fédération française des sociétés d'assurances.



REJOIGNEZ-NOUS

ASSOCIATION PRIVÉE. NOUS AVONS BESOIN DE VOUS.

A remplir au verso et à renvoyer dès aujourd'hui, accompagné de votre règlement,
à l'association Prévention Routière, 6 avenue Hoche, 75008 Paris.



Fédération
Française
des Sociétés
d'Assurances



édito

➔ Stop aux idées reçues ! Faire voyager son enfant à l'arrière ou dans ses bras ne suffit pas à assurer sa sécurité, loin de là ! Depuis 1992, tous les enfants de 0 à 10 ans doivent obligatoirement voyager dans des dispositifs de retenue adaptés à leur âge et à leur morphologie. Pourtant, 70 % des 5-10 ans sont mal attachés ou dans un dispositif inadapté.

➔ Cette brochure a pour objectif de vous aider à assurer la sécurité de votre enfant en voiture.



Sommaire

➔ 04 Où installer son enfant en voiture ?

➔ 08 Bien choisir son siège
● Conseils d'achats.....p.12

➔ 13 Bien installer son enfant en voiture

➔ 17 Comment passer un voyage serein ?

➔ 21 Montrez l'exemple, vous êtes observé !

➔ 22 Transports scolaires et taxi : l'essentiel

4

8

13

17

21

22

23



SOUTENEZ L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

OUI, je souhaite vous aider et je fais un don d'un montant de : 15 € 30 € autre

€

Je joins mon chèque à l'ordre de l'association Prévention Routière ou je fais un don en ligne sur le site Internet : www.preventionroutiere.asso.fr

Je complète mes coordonnées : Mme Mlle M. Nom.....

Prénom..... Adresse.....

Code postal..... Ville..... Date de naissance.....

NB : Tout don adressé à l'association Prévention Routière, association reconnue d'utilité publique, donne droit à une réduction d'impôt équivalente à 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un reçu fiscal vous sera envoyé prochainement.

OÙ INSTALLER SON ENFANT EN VOITURE ?

Le saviez-vous ?

➔ En voiture, lors d'une collision à 50 km/h, la violence de l'impact équivaut à une chute du 3^e étage d'un immeuble, soit environ 10 m !

À L'ARRIÈRE JUSQU'À 10 ANS

➔ Votre enfant a moins de 10 ans ? Sa place est à l'arrière. La place la plus sûre est d'ailleurs la place arrière centrale si le siège est équipé d'une ceinture trois points. À cette place, l'enfant est protégé des chocs latéraux et frontaux. Deux dérogations à ce principe :

- L'une pour le dispositif bébé « dos à la route » qui peut être placé sur le siège du passager avant. La désactivation de l'airbag passager est alors obligatoire, car son déclenchement brutal pourrait grièvement blesser votre bébé.
- L'autre pour le cas où la voiture ne dispose pas de sièges arrière ou lorsque ces sièges sont momentanément inutilisables, non équipés de ceinture de sécurité ou déjà occupés par des enfants de moins de 10 ans installés dans leur dispositif de retenue.

OBLIGATOIREMENT ATTACHÉS !

➔ **Protéger l'enfant à naître.** Toute femme enceinte doit absolument porter sa ceinture de sécurité. La ceinture est une protection à condition, toutefois, de l'attacher de sorte que celle-ci ne provoque pas de choc sur l'abdomen : ce qui risquerait d'occasionner un traumatisme interne dont le fœtus subirait les conséquences. La sangle horizontale doit donc être placée sous le ventre, aussi bas que possible.



➔ **Son siège à lui.** Afin de limiter le risque de blessures par éjection ou par projection dans l'habitacle, il est obligatoire de faire voyager les enfants de 0 à 10 ans dans des dispositifs de retenue (lit nacelle, siège ou rehausseur) adaptés à leur âge et à leur morphologie.



➤ Attention ! L'installation d'un enfant de moins de 3 ans sur un siège non équipé de ceinture de sécurité est formellement interdite !

➤ « Une place = une ceinture = une personne ». C'est la règle à partir de 1^{er} janvier 2008, finie donc celle des demi-places jusqu'alors en vigueur. Chaque enfant doit occuper une seule place et être obligatoirement installé dans son siège.



Questions pratiques

➤ Comment savoir si mon enfant a encore besoin de son rehausseur ?

Tout est question de taille :

- **150 cm et plus** : la ceinture seule suffit.
- **À partir de 135 cm** : un rehausseur sera ou non nécessaire en fonction du passage de la ceinture sur l'enfant. Vérifiez que la ceinture passe correctement sur l'épaule de l'enfant et non sur son cou. Cette expérience est à effectuer dans chacun des véhicules où l'enfant prend place. En effet, d'un véhicule à l'autre, en fonction de la hauteur du point d'ancrage de la ceinture et de celle de l'assise du siège, l'enfant aura ou non encore besoin d'un rehausseur.
- **Enfant de moins de 135 cm** : le dispositif de retenue est obligatoire.

➤ Mon enfant refuse de garder sa ceinture, que faire ?

Surtout ne pas céder ! Très tôt, votre enfant va savoir se « libérer » tout seul (par jeu ou pour changer de position). Vérifiez régulièrement qu'il ne s'est pas détaché. Si c'est le cas, prenez le temps de vous arrêter pour le réinstaller convenablement. Il doit absolument comprendre que s'attacher en voiture n'est pas négociable.

➤ Doit-on désactiver les airbags latéraux ?

Ce n'est pas nécessaire, mais, attention, la tête de vos enfants ne doit jamais se trouver dans la zone de déploiement de l'airbag. Veillez donc à ce qu'ils aient une position assise correcte et qu'ils n'aient pas de position de sommeil en biais contre la portière en raison du risque de blessures causées par le déploiement brutal de l'airbag.

CE QUE DIT LE CODE DE LA ROUTE

- ➔ Le défaut de port de la ceinture par le conducteur est puni de 135 € d'amende et d'un retrait de 3 points. Le conducteur est redevable de l'amende s'il transporte des mineurs de moins de 18 ans non attachés.
- ➔ Le transport d'un enfant de moins de 10 ans à l'avant (sauf exceptions) et le transport d'un enfant de moins de 3 ans sur un siège non pourvu d'une ceinture de sécurité sont punis de 135 € d'amende.
- ➔ Le non-respect du principe « une personne = une ceinture » est puni d'une amende de 135 €.

BIEN CHOISIR SON SIÈGE

Le saviez-vous ?

➔ 20 km/h : c'est le seuil à partir duquel un accident peut être mortel pour un enfant s'il n'est pas retenu.

IMPÉRATIF : UN SIÈGE HOMOLOGUÉ

➔ Avant toute chose, le siège doit absolument être homologué. Le marquage des dispositifs de retenue garantit en effet leur conformité aux normes de sécurité européennes en vigueur. Comment déchiffrer le marquage ?

● Le terme « universel »

désigne un dispositif utilisable dans tous les véhicules. A *contrario*, le terme « non universel » signifie qu'il ne peut être monté que dans certaines voitures.

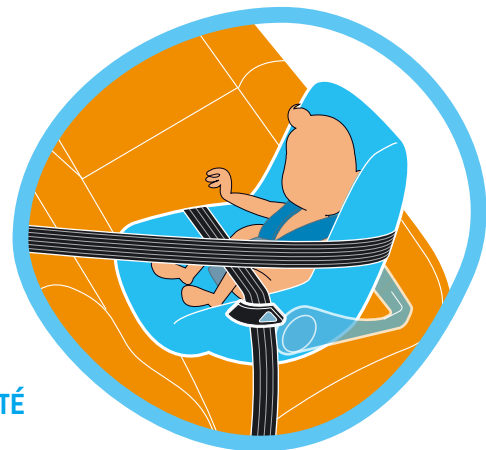
UNIVERSEL
9-25 KG

E₂

● Le **groupe** est une classification d'homologation européenne. Il en existe 5, sachant que certains dispositifs peuvent couvrir plusieurs groupes.

● La lettre « E » indique que le produit est homologué.

● Le **code** [chiffre ou lettre] qui suit la lettre « E » précise le pays européen où l'homologation a été effectuée. Celle-ci est évidemment reconnue par l'ensemble des pays européens.



UN SIÈGE ADAPTÉ À SON ÂGE ET À SA MORPHOLOGIE

➔ Les groupes 0 (jusqu'à 10 kg ou 9 mois) et 0+ (jusqu'à 13 kg ou de 15 à 16 mois) :

La tête des bébés est lourde par rapport au reste du corps et les muscles de leur cou ne peuvent la supporter complètement. Aussi, lors d'un coup de frein brutal, surtout s'il est mal attaché, le bébé risque de subir des tensions très fortes au cou pouvant provoquer des lésions sur les vertèbres cervicales. Deux dispositifs de retenue existent :

● Le **siège « dos à la route »** : les spécialistes sont unanimes, ce siège offre la meilleure protection en cas de collision frontale, pour le cou et les cervicales. Seuls les modèles de ces groupes sont conçus pour être installés dans cette position par une fixation avec la ceinture trois points. Il peut être placé soit à l'arrière – c'est l'idéal –, soit à l'avant à la condition exclusive de désactiver l'airbag passager. Un conseil : tant que la taille de votre enfant permet de le garder « dos à la route », maintenez-le ainsi.

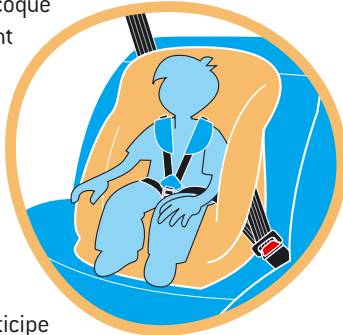




● **Le lit nacelle** : fixé transversalement sur la banquette arrière grâce aux ceintures trois points ou à l'aide de sangles spéciales, la nacelle permet au tout-petit de voyager allongé jusqu'à ses 9 mois. Avantage : bébé reste allongé, la meilleure position pour son dos dans les premiers mois. Inconvénients notables : son poids, son prix et ses dimensions.

➔ **Le groupe I de 9 à 18 kg (de 9 mois à 4 ans environ) :**

Dès que votre enfant s'assied correctement, vous pouvez l'installer dans un « siège baquet », obligatoirement à l'arrière. Très enveloppant, à coque rigide ou à double coque, l'enfant y est maintenu par un harnais. Système de sangles qui passe sur les épaules et entre les jambes, le harnais permet d'éviter tout risque de glissade par en dessous lors d'un coup de frein brutal. Avantage : l'enfant est confortablement installé, regarde la route et participe ainsi au voyage.



➔ **Les groupes II de 15 à 25 kg (de 3 à 7 ans) et III de 22 à 36 kg (de 7 à 10 ans) :**

La morphologie de l'enfant ne lui permet plus d'être assis confortablement et sanglé dans un siège appartenant aux groupes précédents, mais il n'a pas encore la taille pour ne porter que la ceinture. L'enfant sera plus à l'aise dans un rehausseur qui permet de l'installer de façon à ce qu'il soit retenu sans danger avec la ceinture trois points. Attention au bon positionnement de la ceinture sur l'enfant, sur l'épaule et juste au-dessus des cuisses, et au passage de la ceinture sous l'accoudoir. Deux modèles existent :



● **Le rehausseur à dossier** : il assure un bon maintien du buste. Muni d'un système de guidage de la ceinture sur l'épaule, c'est le modèle à privilégier jusqu'à 6-7 ans. Si le dossier est amovible, il peut même être utilisé jusqu'à 10-11 ans.

● **Le rehausseur sans dossier** : ses accoudoirs servent de guides à la sangle abdominale. Ce siège pourra être utilisé en vérifiant au préalable que la ceinture est bien positionnée.

QUESTIONS PRATIQUES

➔ **J'ai acheté un siège homologué, mais il n'est pas compatible avec la longueur de mes ceintures, que faire ?**

Il arrive que des sièges, pourtant homologués « universels », posent des problèmes de fixation sur certains modèles de véhicules dont les ceintures sont trop courtes. Pour éviter cela, il est essentiel de toujours essayer le modèle dans votre voiture avant de l'acheter. Enfin, notez que l'utilisation de rallonge est strictement interdite.

➔ **Mon enfant est à la limite de deux catégories. Quel siège acheter ?**

Dans ce cas, il est conseillé d'essayer plusieurs sièges et de choisir le mieux adapté à la morphologie de votre enfant. Vérifiez qu'il y est attaché correctement. Son confort et sa sécurité sont essentiels.

➔ **On m'a parlé des sièges intégrés, de quoi s'agit-il ?**

Les sièges intégrés sont prévus à l'origine par les constructeurs automobiles. Il s'agit d'une transformation du siège adulte permettant de rehausser correctement l'enfant et d'utiliser la ceinture. Cela dispense d'utiliser un rehausseur de type traditionnel. Mais ces systèmes sont encore rares.

→ Neuf ou occasion ?

La durée d'utilisation d'un dispositif premier âge étant brève, son coût peut paraître élevé. Cependant, n'achetez pas un siège d'occasion (dépôt-vente, etc.) : il risque de ne plus être aux normes ou d'avoir perdu ses capacités de retenue (sangles usées, boucle déficiente). N'utilisez pas non plus un siège dont vous ne connaissez pas l'histoire. Après un choc, un siège peut présenter des lésions invisibles à l'œil nu susceptibles de le rendre inefficace en cas d'accident. Enfin, si vous hésitez sur le choix du modèle, optez pour un magasin où les vendeurs pourront vous conseiller utilement. Quitte à payer un peu plus cher : la sécurité d'un enfant n'a pas de prix !

→ Essayer avant d'acheter.

C'est l'idéal ! Demandez au vendeur de faire l'essai du montage dans votre véhicule. À efficacité égale, prenez le modèle qui se montera le plus facilement, car vous aurez sans doute à le monter et le démonter de temps en temps, par exemple pour en équiper la voiture des grands-parents. Ensuite, faites-le essayer à votre enfant pour être sûr que le siège lui convient.

→ Pragmatisme !

Une solution économique consiste à investir dans un siège qui couvre plusieurs groupes. Par exemple, un rehausseur à dossier amovible (groupes I, II et III, de 9 mois à 10 ans).

→ Dispositif « isofix ».

À retenir si votre véhicule en est équipé. Son principe est intéressant : la fixation du siège ne se fait plus avec la ceinture de sécurité, mais directement sur le véhicule grâce à un système de clips reliés à la caisse de la voiture. Ce système a pour effet de rigidifier et de renforcer la solidarité entre le siège et la voiture et permet de réduire au maximum le déplacement de la tête de l'enfant en cas de choc. Il est disponible sur tous les nouveaux modèles de voiture depuis 2006 et il le sera dès 2011 sur l'ensemble des véhicules neufs.

BIEN INSTALLER SON ENFANT EN VOITURE

Le saviez-vous ?

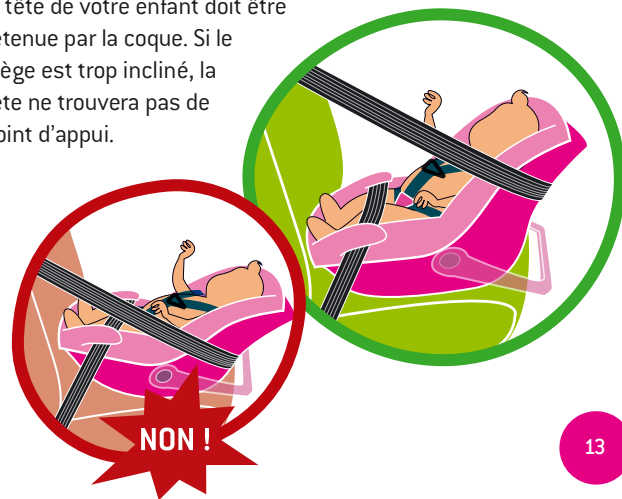
→ 40 % des accidents mortels chez l'enfant passager se produisent sur des trajets inférieurs à 3 km.

UN DISPOSITIF PARFAITEMENT FIXÉ

→ Le meilleur dispositif au monde s'il n'est pas correctement fixé ou si l'enfant lui-même y est mal installé ne jouera pas bien son rôle protecteur. Or, cette installation n'est pas toujours simple.

→ Avant toute chose, lisez attentivement la notice et suivez à la lettre les consignes de montage.

● **Le siège « dos à la route ».** Faites attention à ne pas trop incliner le siège. En cas de choc, la tête de votre enfant doit être retenue par la coque. Si le siège est trop incliné, la tête ne trouvera pas de point d'appui.

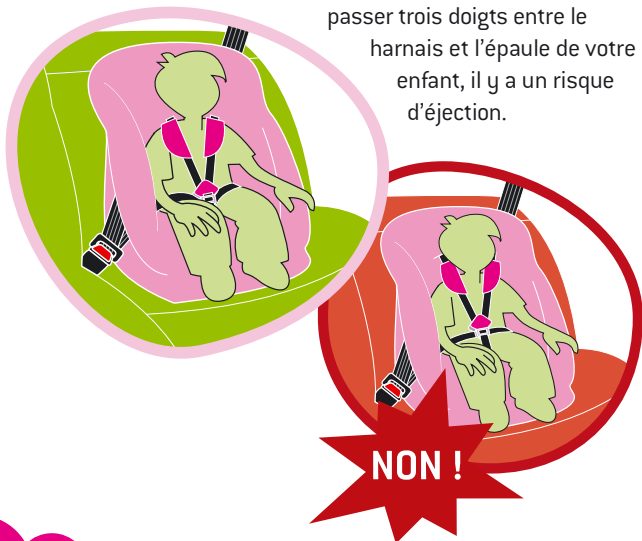


● **Le lit nacelle.** La nacelle se fixe transversalement avec les ceintures trois points ou à l'aide de sangles spéciales reliées aux points d'ancrage des ceintures. Pour assurer la meilleure sécurité, le lit nacelle doit être impérativement placé parallèlement au dossier de la banquette arrière. Les sangles doivent être bien tendues pour assurer une bonne stabilité du lit. Le dispositif n'est pleinement efficace que si le filet anti-projection ou le bandeau de maintien est bien fermé.

● **Système « face à la route ».** Si vous utilisez un siège convertible (utilisable dos ou face à la route), veillez à bien adapter le passage de la sangle à sa configuration. Les points de retenue ne sont pas les mêmes selon la position choisie et en cas de mauvaise utilisation les ancrages risquent de céder sous un choc violent. L'enfant peut alors être projeté dans l'habitacle.

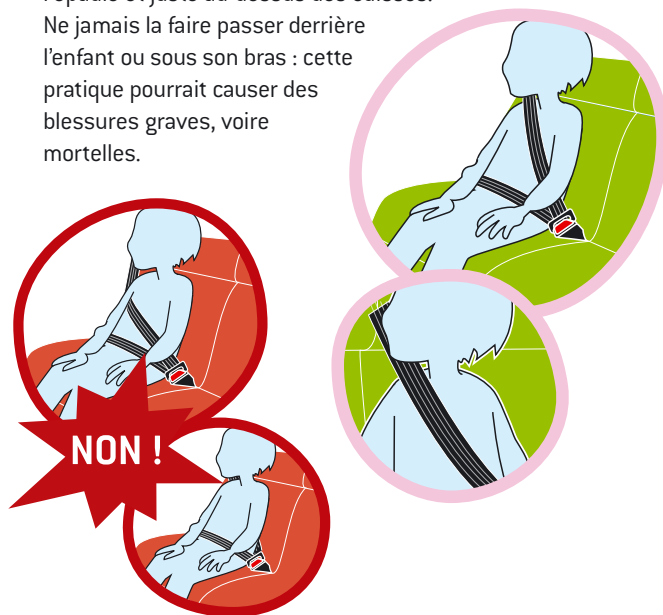
DES LIENS SOLIDES ET BIEN PLACÉS

➤ **L'enfant est attaché par un harnais.** Les sangles du harnais retenant l'enfant ne doivent pas être torsadées. Car plus la surface en contact avec le corps est réduite, plus les contraintes appliquées sur le corps en cas de choc sont fortes. Le harnais doit être ajusté à la taille de l'enfant et la boucle de sécurité doit être verrouillée juste au-dessus des cuisses pour maintenir les hanches et non le ventre. Attention, si vous pouvez passer trois doigts entre le harnais et l'épaule de votre enfant, il y a un risque d'éjection.



➤ **L'enfant est attaché par la ceinture de sécurité.** Dans ce cas, placez la ceinture bien serrée à hauteur de l'épaule et juste au-dessus des cuisses.

Ne jamais la faire passer derrière l'enfant ou sous son bras : cette pratique pourrait causer des blessures graves, voire mortelles.



➤ **L'hiver, attention au manteau !** Si le manteau est idéal contre le froid, il empêche la ceinture de sécurité de fonctionner correctement. En effet, il laisse un espace entre le corps et la ceinture, l'enfant risquant alors de glisser hors de la ceinture lors d'un freinage d'urgence ou de collision. La solution ? La meilleure est bien entendu de lui retirer son manteau. Pour être efficace, l'essentiel est de faire en sorte que la ceinture plaque le corps et soit bien tendue.



COMMENT PASSER UN VOYAGE SEREIN ?

Questions pratiques

➔ J'ai 4 enfants et une voiture de 5 places. Où installer le quatrième ?

Vous êtes autorisé à faire asseoir l'un de vos enfants à l'avant à condition que les 3 enfants assis à l'arrière soient bien attachés dans des sièges homologués. N'oubliez pas alors le dispositif habituel de retenue pour le quatrième assis à l'avant. Si un adulte occupe cette place, l'obligation de transporter les enfants attachés empêche le quatrième de trouver le moindre espace pour s'installer à l'arrière. Il n'y a d'autre solution que d'acheter un véhicule disposant de plus de places assises.

➔ J'ai 3 enfants, mais la place centrale à l'arrière n'a pas de ceinture. Est-il possible d'installer celui de 7 ans à l'avant ?

Dans ce cas, le Code de la route vous autorise à faire voyager votre enfant de 7 ans à l'avant dans son rehausseur, la désactivation de l'airbag étant fortement conseillée. Différentes études montrent en effet que l'airbag peut être mortel lorsque le passager mesure moins de 1,60 m, car en cas de choc il se déploie violemment au niveau de la tête au lieu de se déployer au niveau du thorax.

Le saviez-vous ?

➔ Il est impossible pour un enfant de rester tranquille plus d'une heure en voiture.

CHOISIR SES HEURES

➔ Si possible, voyagez pendant leurs heures de sommeil et évitez les heures les plus chaudes sauf si votre véhicule est climatisé. Les longs trajets avec un nouveau-né, dont les vertèbres et le cou sont encore trop fragiles, sont fortement déconseillés.

LA PAUSE S'IMPOSE !

➔ Une vraie pause au minimum toutes les 2 heures est essentielle pour leur permettre de se détendre et de se dépenser : c'est la meilleure façon pour que tout le monde retrouve son calme. Dans tous les cas, dès que la tension monte dans la voiture, faites une pause !



UN ADULTE À L'ARRIÈRE

➤ Que ce soit pour un long trajet ou sur un parcours quotidien, s'il y a un adulte à bord qui ne conduit pas, il est préférable qu'il voyage à l'arrière avec les enfants, à condition bien sûr qu'il y ait une place pour lui ! C'est une solution simple et efficace pour assurer la sécurité, la tranquillité de tous et pour passer un voyage en toute sérénité.

SÉCURITÉ OBLIGE !

➤ N'oubliez pas d'enclencher le loquet de sécurité dans la contre-porte. Ce système empêche les petites mains aventureuses d'ouvrir une portière en cours de route, mais il n'interdit pas à une tierce personne, en cas d'urgence, de l'ouvrir de l'extérieur.

➤ Ne laissez pas les vitres baissées près d'un enfant : il pourrait, entre autres, laisser dépasser dangereusement son bras.

➤ Veillez à ce que les enfants restent attachés pendant tout le temps du transport.

➤ Ne posez aucun objet sur la plage arrière : en cas de coup de frein brusque, il risquerait de tomber et de blesser les occupants de la voiture.

➤ Arrivés à destination, faites-les descendre uniquement du côté du trottoir après avoir vérifié l'absence de danger avant d'ouvrir la portière.

CONFORT ET DOUDOU À BORD

➤ Si vous prévoyez de voyager l'été, protégez-le des rayons du soleil (pare-soleil, stores...). Veillez à ce qu'il s'hydrate régulièrement. Privilégiez les vêtements légers en coton fin et évitez les fibres synthétiques.

● En hiver comme en été, la température dans la voiture doit être tempérée.

● Un petit paquetage pour la route : la veille, préparez-lui ses petites affaires. N'oubliez surtout pas ses jouets fétiches, son « doudou » ! Préférez les peluches et objets en mousse afin que les jeux ne se transforment pas en projectiles et qu'ils ne blessent pas. S'il est assez grand, laissez-le faire son sac lui-même et vérifiez ensuite avec lui que tout y est.

● Goûter et boisson vous permettront de l'occuper quand l'impatience commence à se faire sentir.



PLACE AUX DIVERTISSEMENTS !

➤ **Musique à la carte.** Une compilation des musiques préférées de chaque enfant permettra à chacun d'exprimer ses goûts musicaux. Pour les plus petits, emportez des disques de comptines ou d'histoires et ne craignez pas de les écouter plusieurs fois pendant le trajet...

➤ **Séance DVD.** Ils trouvent le temps long... Proposez-leur de regarder un DVD ou autorisez une partie de jeux vidéos.

➤ **Jeux interactifs !** Ceux qui marchent à coup sûr, les défis d'observation ! Les enfants devront trouver dans le paysage toute sorte d'animaux, de panneaux... faites une liste avant de partir. Vous pouvez également prendre une lettre au hasard et leur demander de trouver un objet dont la première lettre est celle que vous avez choisie.

Le mythique « Ni oui ni non » : place au grand duel ! il s'agit de faire dire oui ou non à son adversaire en lui posant des questions pièges.



MONTREZ L'EXEMPLE, VOUS ÊTES OBSERVÉ !

Le saviez-vous ?

➔ Près des trois quarts des enfants considèrent la route comme un endroit dangereux.*

VOUS ÊTES SON MODÈLE...

➤ Soyez toujours prudent en voiture, car vous êtes en train de leur offrir un modèle pour demain ! Particulièrement lorsqu'ils sont tout petits, les enfants observent et enregistrent le moindre de vos gestes, la moindre de vos paroles. Efforcez-vous d'avoir le comportement que vous aimeriez qu'ils aient eux-mêmes plus tard. Une étude prouve d'ailleurs que les jeunes dont les parents commettent souvent ou de temps en temps une infraction ou une imprudence la commettent également plus souvent que les autres une fois au volant.**

ALORS, PRENEZ LA BONNE VOIE !

➤ Avant de mettre le moteur en marche, bouclez votre ceinture de sécurité. En circulation, respectez le Code de la route (limitations de vitesse, distances de sécurité, etc.). Restez toujours calme et courtois ! Vous pouvez d'ailleurs leur parler de ce que vous faites, leur expliquer certains points qui vous semblent essentiels à leur sécurité. Ce sera un apprentissage progressif. Et si, par hasard, il vous arrive de faire une erreur, dites-le simplement en reconnaissant que vous vous êtes trompé. Plus vous serez « zen », plus le voyage se fera dans la sérénité !

*Enquête *Top famille*/ Sécurité routière, mars-avril 2002.

**Etude réalisée par le Credoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) pour l'association Prévention Routière et la Fédération française des sociétés d'assurances, septembre 2005.

TRANSPORTS SCOLAIRES ET TAXI : L'ESSENTIEL

Le saviez-vous ?

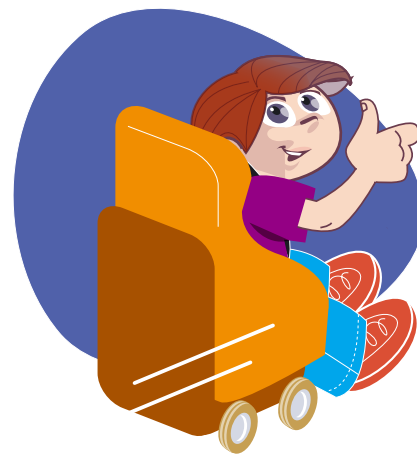
➔ Le car est le moyen de transport routier le plus sûr ! D'ailleurs, chaque jour près de 2,5 millions d'enfants empruntent le car sur un trajet scolaire.

L'ENFANT EN TRANSPORTS SCOLAIRES

➔ Dès lors que les sièges sont munis de ceinture de sécurité, tous les passagers doivent être attachés. Néanmoins, sont exemptés de ceinture, les très jeunes enfants dont la morphologie est manifestement inadaptée au port de la ceinture. En revanche, l'utilisation d'un dispositif de retenue pour enfant n'est pas imposée.

L'ENFANT EN TAXI

➔ Le Code de la route prévoit une dispense de dispositif de retenue pour tout enfant transporté dans un taxi. L'enfant doit cependant, au même titre que les autres passagers, porter sa ceinture de sécurité dès lors que sa morphologie le permet. En revanche, lorsque le taxi exerce dans le cadre d'une convention de transport scolaire, le système de retenue pour les enfants de moins de 10 ans est obligatoire.



Questions pratiques

➔ Mon enfant va à l'école en car, qui est verbalisé s'il ne s'attache pas ?

Les conducteurs de cars ne sont pas verbalisables si l'un des passagers, quel que soit son âge, ne porte pas sa ceinture. Seul le passager encourt une amende. S'il est mineur, les titulaires de l'autorité parentale devront payer l'amende.

➔ Les taxis n'ont pas de système de retenue pour enfants. Pourquoi ?

L'enfant transporté en taxi est dispensé de siège auto. En effet, transportant un public très varié, les taxis ne peuvent disposer de l'ensemble des dispositifs de retenue adaptés à des enfants d'âge et de morphologie différents.

LE CODE DE LA ROUTE

CE QUE DIT

➔ Le défaut de port de la ceinture de sécurité dans les véhicules de transport en commun, lorsque les sièges en sont équipés, est puni d'une amende 135 €.

SOUTENEZ L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

OUI, je souhaite vous aider et je fais un don d'un montant de : 15 € 30 € autre €

Je joins mon chèque à l'ordre de l'association Prévention Routière ou je fais un don en ligne sur le site Internet : www.preventionroutiere.asso.fr

Je complète mes coordonnées : Mme Mlle M. Nom.....

Prénom..... Adresse.....

Code postal..... Ville..... Date de naissance.....

NB : Tout don adressé à l'association Prévention Routière, association reconnue d'utilité publique, donne droit à une réduction d'impôt équivalente à 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable. Un reçu fiscal vous sera envoyé prochainement.

